

Certificat de Qualification Professionnelle APS

OBJECTIF

Personne souhaitant accéder à l'un des métiers du secteur de la sécurité, en remplissant les conditions du décret à paraître et du livre VI du Code de la Sécurité Intérieure.

CONTENU DE LA FORMATION

UNITE DE VALEUR 1 – SECOURISME (14h00)

- Etre capable d'intervenir face à une situation d'accident du travail.
- Etre capable de mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise.

UNITE DE VALEUR 2 – JURIDIQUE (16h00)

- Connaître le livre VI du code de la sécurité intérieure parties législatives et réglementaires.
- Connaître les dispositions utiles du code pénal.
- Maîtriser les garanties liées au respect des libertés publiques et privées de la branche.

UNITE DE VALEUR 3 – GESTION DES CONFLITS (5h00)

- Etre capable d'analyser les comportements conflictuels.
- Etre capable de résoudre un conflit.

UNITE DE VALEUR 4 – STRATEGIE (6h00)

- Connaître les outils de transmission.
- Savoir transmettre des consignes.
- Réaliser une remontée d'informations.

INFORMATIONS

Durée

182 heures SST et examen inclus

Public (12 pers. Max)

Toute personne souhaitant travailler dans la sécurité privée.

Pré-requis

Être en possession du numéro d'autorisation préalable délivré par CNAPS

Pédagogie

- diaporama
- exposé participatif
- débats, échange
- mises en situations

Matériels pédagogiques

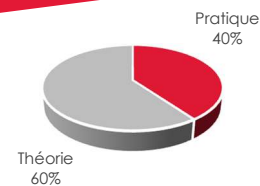
Salle de formation équipée
Plateau technique
Poste Central de Sécurité

Documentation

Classeur de la formation

Réf. Réglementaires

Livre VI du Code de la sécurité intérieure



Certificat de Qualification Professionnelle APS

→ COMPLEMENT MODULE JURIDIQUE (5h00)

- Connaître le livre VI du code de la sécurité intérieure parties législatives et réglementaires.
- Connaître les dispositions utiles du code pénal.
- Maîtriser les garanties liées au respect des libertés publiques et privées de la branche.

→ COMPLEMENT GESTION DE CONFLIT (9h00)

- Etre capable d'analyser les comportements conflictuels.
- Etre capable de résoudre un conflit.
- Etre capable de gérer une situation conflictuelle

→ COMPLEMENT MODULE STRATEGIE (2h00)

- Connaître les outils de transmission
- Savoir transmettre des consignes.
- Réaliser une remontée d'informations.

UNITE DE VALEUR 5 – PREVENTION DES RISQUES D'INCENDIE (7h00)

- Initiation au risque incendie

UNITE DE VALEUR 6 – MODALITE D'APPREHENSION AU COURS DE L'EXERCICE DU METIER (7h00)

- Application de l'art. 73 du code de procédure pénale.
- Application de l'art.73 du code de procédure pénale dans le cadre des missions de l'APS

INFORMATIONS

Durée

182 heures SST et examen inclus

Public (12 pers. Max)

Toute personne souhaitant travailler dans la sécurité privée.

Pré-requis

Être en possession du numéro d'autorisation préalable délivré par CNAPS

Pédagogie

- diaporama
- exposé participatif
- débats, échange
- mises en situations

Matériels pédagogiques

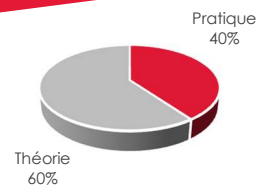
Salle de formation équipée
Plateau technique
Poste Central de Sécurité

Documentation

Classeur de la formation

Réf. Réglementaires

Livre VI du Code de la sécurité intérieure



Certificat de Qualification Professionnelle APS

UNITE DE VALEUR 7 – SENSIBILISATION AUX RISQUES TERRORISTES (13h00)

- Définir les risques terroristes et connaître les différentes menaces terroristes.
- Connaître les niveaux de risque associés au terrorisme.
- Connaître les différents matériels des terroristes.
- Savoir développer ses réflexes en matière de prévention et de sécurité face aux menaces terroristes.
- Détecter et prévenir : les bons réflexes face aux menaces terroristes.
- Savoir entretenir sa culture de la sécurité.
- Se protéger soi-même.
- Protéger les autres.
- Alerter les forces de l'ordre et faciliter leur intervention.
- Sécuriser une zone.
- Identifier le risque de blessures en rapport avec le danger.
- Notions de secourisme "tactique".
- Alerter les secours.

UNITE DE VALEUR 8 – PROFESSIONNEL (45h00)

- Appliquer les techniques d'information et de communication.
- Savoir transmettre les consignes et les informations.
- Préparer la mise en œuvre des missions de l'APS.
- Savoir contrôler les accès.
- Prendre en compte un poste de contrôle de sécurité.
- Rondes de surveillance et systèmes de contrôle des rondes.

UNITE DE VALEUR 9 – PALPATION DE SECURITE ET INSPECTION DES BAGAGES A MAIN (7h00)

- Effectuer une palpation de sécurité et l'inspection visuelle des bagages.

INFORMATIONS

Durée

182 heures SST et examen inclus

Public (12 pers. Max)

Toute personne souhaitant travailler dans la sécurité privée.

Pré-requis

Être en possession du numéro d'autorisation préalable délivré par CNAPS

Pédagogie

- diaporama
- exposé participatif
- débats, échange
- mises en situations

Matériels pédagogiques

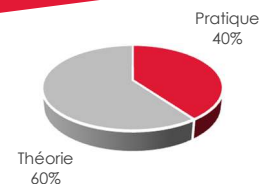
Salle de formation équipée
Plateau technique
Poste Central de Sécurité

Documentation

Classeur de la formation

Réf. Réglementaires

Livre VI du Code de la sécurité intérieure



Certificat de Qualification Professionnelle APS

UNITE DE VALEUR 10 – SURVEILLANCE PAR MOYENS ELECTRONIQUES DE SECURITE (7h00)

-Systèmes de télésurveillance et de vidéo protection.

UNITE DE VALEUR 11 – GESTION DES RISQUES (11h00)

-Maîtriser la gestion des alarmes.
-Protéger le travailleur isolé.
-Sensibilisation au risque électrique.

UNITE DE VALEUR 12 – EVENEMENTIEL SPECIFIQUE (7h00)

-Maîtrise du cadre légal des grands rassemblements et de la problématique de leur sécurisation.
-Identifier les acteurs d'un événement.
-Gérer les spécificités du contrôle d'accès et du filtrage lors de grands événements.

UNITE DE VALEUR 13 – GESTION DES SITUATIONS CONFLICTUELLES DEGRADEES (7h00)

-Développer les capacités d'un agent en vue de faire face aux risques de situations menaçantes.

UNITE DE VALEUR 14 – INDUSTRIEL SPECIFIQUE (7h00)

-Evaluer les risques professionnels.
-Situer le risque industriel majeur au sein des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).
-Adapter le rôle et les missions de l'agent de sécurité aux particularités d'un site industriel afin de répondre aux exigences spécifiques.
-Etre capable d'identifier les risques particuliers liés à la manipulation et au stockage de produits dangereux.

Examen pratique : UNITE DE VALEUR 15 – Mise en situation pratique sur un contexte professionnel tiré au sort par le candidat.

Examen théorique : validations des Unités de Valeurs 2 à 14 par Questionnaire à Choix Unique : Note ≥ 12 : l'Unité de Valeur est acquise.

SST UNITE DE VALEUR 1 : grille d'évaluation conforme aux procédures de validation de l'INRS.

INFORMATIONS

Durée

182 heures SST et examen inclus

Public (12 pers. Max)

Toute personne souhaitant travailler dans la sécurité privée.

Pré-requis

Être en possession du numéro d'autorisation préalable délivré par CNAPS

Pédagogie

-diaporama
-exposé participatif
-débat, échange
-mises en situations

Matériels pédagogiques

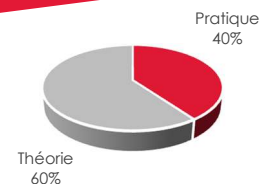
Salle de formation équipée
Plateau technique
Poste Central de Sécurité

Documentation

Classeur de la formation

Réf. Réglementaires

Livre VI du Code de la sécurité intérieure



Certificat de Qualification Professionnelle APS

COMMENT S'INSCRIRE

Il vous suffit de nous contacter et de nous demander un devis. A réception du devis accepté et des pièces à fournir (voir ci-dessous), nous vous ferons parvenir une convention de formation qui vous permettra d'enregistrer votre participation à ce stage.

A FAIRE DES L'INSCRIPTION

- 1 photo d'identité (pour votre certificat CQP-APS) ;
- 1 photo d'identité (pour votre carte de sauveteur secouriste du travail – SST) ;
- Copie recto verso : Titre de séjour / Carte nationale d'identité ;
- Carte vitale ou attestation ;
- Nous vous fournissons le dossier de demande d'autorisation à compléter (pour plus de rapidité, nous transmettrons directement ce dossier au CNAPS) : le CNAPS vous enverra une autorisation préalable (comportant un numéro d'autorisation préalable) et vous ne pourrez commencer la formation que si vous nous transmettez ce document, avant le premier jour du stage souhaité.
- Si vous êtes ressortissant étranger, il vous faudra également fournir au CNAPS le casier judiciaire (de moins de 3 mois) de votre pays d'origine, traduit en français.
- Attention** : votre demande au CNAPS doit être transmise au moins 4 semaines avant le début du stage.
- Evaluation d'entrée en stage CQP-APS.

INFORMATIONS

Durée

182 heures SST et examen inclus

Public (12 pers. Max)

Toute personne souhaitant travailler dans la sécurité privée.

Pré-requis

Être en possession du numéro d'autorisation préalable délivré par CNAPS

Pédagogie

- diaporama
- exposé participatif
- débats, échange
- mises en situations

Matériels pédagogiques

Salle de formation équipée
Plateau technique
Poste Central de Sécurité

Documentation

Classeur de la formation

Réf. Réglementaires

Livre VI du Code de la sécurité intérieure